



**COMMUNIQUE PORTANT AGREMENT DES ACHETEURS CAFE-CACAO
CAMPAGNE 2022-2023**

PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DES DOSSIER

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble **des opérateurs économiques, demandeurs d'agrément en qualité d'Acheteurs de café/cacao** au titre de la campagne 2022-2023, que le **déla**i de dépôt des dossiers initialement fixé au **12 août 2022 est prorogé au 31 août 2022**, délai de rigueur.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'immeuble CAISTAB au **19ème étage, au secrétariat du Directeur chargé des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure.**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Les frais de dossier sont fixés à cent à cent mille cent (100 100) francs CFA payables sur le compte n°01001 120073163003 19 ouvert à cet effet dans les livres d'ECOOBANK.

Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 27 20 25 69 58/27 20 20 27 19 *lep*



La Direction Générale